

**Discours de Madame la Ministre de la Culture et de la Justice, Sam Tanson, à l'occasion du renouvellement et de la passation de la Chaire UNESCO en droits de l'homme**

**28 novembre 2019**

*Seul le texte prononcé fait foi.*

Monseigneur,

Altesse Royale,

Excellences,

Honorables Député(e)s,

Mesdames et Messieurs les Professeurs,

Mesdames, Messieurs.

Je tiens à vous remercier de me faire l'honneur d'intervenir à l'occasion du renouvellement et de la passation de la Chaire UNESCO en droits de l'homme. C'est un plaisir particulier, puisque je bénéficie grandement des échanges réguliers menés sous l'égide de l'UNESCO dans les deux ressorts que je sers.

Nous sommes reconnaissants de ce que la Chaire UNESCO soit aussi active depuis sa création en 2011 et heureux de sa promotion et intégration continue dans les travaux de l'Université. L'engagement infatigable et l'attentivité constante du professeur Jean-Paul Lehnert ont été un catalyseur puissant des activités menées. Je tiens à l'en remercier au jour de la passation de cette Chaire dont il a accompagné la naissance et prime enfance. En effet, la visibilité de la Chaire n'a que pu être relevée en étant menée par un historien dont la réputation n'est plus à démontrer et dont l'activisme ne peut qu'inspirer de futures vocations. Je ne saurais ainsi que vous féliciter de l'organisation de conférences aussi nombreuses que variées, interrogeant régulièrement de manière critique les questions brûlantes concernant les droits fondamentaux. C'est un mérite considérable.

Les objectifs de la Chaire sont clairement formulés à travers trois axes d'intervention, à savoir l'enseignement, la recherche ainsi que la sensibilisation de la société dans son ensemble. Il s'agit donc d'une approche interdisciplinaire destinée à lier les disciplines impactées par les droits de l'homme ainsi que les acteurs engagés en la matière.

L'on ne saurait minimiser l'importance de cette démarche qui confronte chercheurs et citoyens, mandataires politiques et société civile. Certes, les textes relatifs aux droits de l'homme sont proclamés depuis belle lurette. Leur effectivité, toutefois, dépend à la fois d'un arsenal juridique complet et des analyses historiques, sociologiques, économiques et culturelles qui permettent d'en cibler les enjeux. D'autant plus qu'il s'agit d'une matière elle-même transversale, en renouvellement constant à travers l'interprétation évolutive des dispositions, qui à son tour ne fait que se calquer sur l'évolution de nos sociétés.

Cette approche s'inscrit tout naturellement dans les missions de l'Université du Luxembourg, qui recourent ici celles de l'UNESCO. Son traité constitutif destine en effet l'organisation, à travers l'éducation, la science et la culture, à contribuer au respect universel des droits de l'homme (article 1er).

L'institution de la Chaire UNESCO ne devrait toutefois pas mener à l'expression d'un *satisfecit* complaisant. L'état des droits fondamentaux demeure préoccupant dès lors que ceux-ci demeurent violés, que ce soit ici ou ailleurs. Nous avons la chance de bénéficier, au Grand-Duché, d'une qualité de vie généralement supérieure à la moyenne européenne. Il est d'autant plus difficile d'accepter des failles ne seraient-ce que ponctuelles dans la protection que nous accordons aux justiciables.

Or l'identification de telles failles suppose un regard critique permanent sur les dispositifs existants tout comme sur leur mise en œuvre pratique. La Chaire UNESCO s'inscrit parfaitement dans un tel cadre.

Maints efforts devront encore être accomplis afin de permettre aux justiciables de s'approprier pleinement leurs droits. Je me félicite d'autant plus de la participation active de l'équipe de l'Université du Luxembourg dans un combat qui n'aura jamais suffisamment d'alliés.

Si le professeur Jean-Paul Lehnens remet la Chaire entre les mains compétentes de Robert Harmsen, je me réjouis par ailleurs d'observer qu'il n'est pas prêt à abandonner ses engagements. Bien au contraire, puisqu'il a été élu à la présidence de la commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe l'année dernière. Cette fonction est également de la plus haute importance, comme en témoigne malheureusement à suffisance le consternant rapport de l'Agence des droits fondamentaux sur le vécu des personnes racisées au Luxembourg.

Monseigneur,

Altesse Royale,

Excellences,

Honorables Député(e)s,

Mesdames et Messieurs les Professeurs,

Mesdames et Messieurs,

L'activité de la Chaire UNESCO contribue de manière significative à la prise de conscience des droits fondamentaux au Grand-Duché. C'est en me réjouissant de son renouvellement que je souhaite au professeur Harmsen le plus grand succès dans l'accomplissement de ses travaux.

Je vous remercie de votre attention.